

LA FÊTE DE LA PÊCHE

2 AU 4 JUIN 2017

Des milliers de truitesensemencées dans les lacs et cours d'eau d'Eastman chaque année !

SAVIEZ-VOUS QUE la Fête de la pêche est célébrée partout au Québec les 2, 3 et 4 juin prochain ? Il s'agit du seul weekend de l'année où le permis de pêche n'est pas obligatoire! Cette initiative vise à faire connaître ce merveilleux sport.

Pour connaître les règlements en vigueur concernant la pêche sportive au Québec, consultez le www.mffp.gouv.qc.ca

Horaire des activités

2, 3 et 4 juin—Pêche libre

Pour l'occasion, comme à chaque année, des milliers de truites seront ensemencées dans le lac d'Argent et ses cours d'eau.

3 juin—Bassin de pêche pour les 5-7 ans

Lieu : Barrage du Lac d'Argent

Heure de l'activité : 10h à midi

Détails : L'Association des pompiers d'Eastman est de retour avec l'activité de pêche en bassin pour les 5-7 ans. Seuls les enfants sont autorisés à pêcher (parent en retrait pour supervision, pêche interdite). Le participant doit avoir son équipement.

NOTE : Il est de la responsabilité de chaque participant d'avoir l'équipement adéquat à la pratique de l'activité de même que de connaître les règlements qui s'appliquent.

IMPORTANT—SAMEDI LE 3 JUIN

La circulation sera au ralentie sur le chemin du Lac d'Argent de 7h à 13h entre la route 112 et la voie ferrée en raison de la fermeture d'une voie. Prévoir vos déplacements en conséquence.

Le stationnement étant interdit en bordure de route sur le chemin du Lac d'Argent, veuillez utiliser les stationnements à proximité : Église, Parc des sports